



Un avocat au service des acteurs de la construction



Les domaines d'activités



Droit des
assurances



Droit de la
construction



Marchés publics
et privés



Droit du
travail

VOTRE AVOCAT

Avocat au Barreau de Bordeaux depuis mars 2010, **Maître VENIN** a développé une compétence particulière dans les domaines du droit de la construction.

Forte d'une expérience professionnelle de plus de dix ans acquise dans des structures tant privées que publiques, ainsi que dans des cabinets spécialisés en droit de la construction, elle a fondé le cabinet **MV AVOCAT** pour offrir un service juridique accessible et flexible aux acteurs de la construction.

Maître VENIN vous accompagne à tous les stades de vos problématiques juridiques qu'il s'agisse de vous **conseiller sur l'opportunité d'engager une action en justice**, de vous **assister dans le cadre de négociations amiables** ou de vous **représenter dans le cadre d'un litige**.



LES VALEURS DU CABINET

REACTIVITE

Une implication et une disponibilité offrant au client une intervention **réactive et efficace, adaptée et pragmatique**.

FLEXIBILITE

Un avocat qui **comprend les contraintes de votre métier** et qui s'adapte à votre entreprise, à vos besoins et à votre budget.

ECOUTE

Une connaissance des métiers de la construction qui fait de votre avocat **un véritable partenaire qui parle le même langage que vous** et qui vous offre un accompagnement personnalisé.

TRANSPARENCE

Des honoraires déterminés dès l'ouverture du dossier par une convention, et une information régulière du client.

LES DOMAINES D'ACTIVITES



Droit de la construction

- Analyse, conseil et rédaction des contrats
- Exécution des contrats (avenants, réception, résiliation, forclusion...)
- Recouvrement d'impayés
- Expertise judiciaire
- Mise en jeu de la responsabilité des constructeurs, décennale, GPA...
- Suivi des procédures devant les juridictions judiciaires ou administratives



Marchés publics et privés

- Conseil et analyse des marchés et contrats de droit privé, public et de sous-traitance
- Exécution des contrats
- Maîtrise du CCAG travaux et de la norme Afnor NF P03-001
- Prévention et règlement amiable des litiges
- Référé précontractuel et contractuel
- Recours en indemnisation



Droit des assurances

- Assurance dommage-ouvrage
- Assurance responsabilité civile décennale et responsabilité professionnelle
- Pratique du droit commun des assurances : déclaration de sinistre, franchises contractuelles, prescription biennale



Droit du travail

- Rédaction du contrat de travail
- Exécution du contrat : durée de travail, avenants, inaptitude
- Rupture du contrat : licenciement, rupture conventionnelle
- Gestion des contentieux devant le Conseil de Prud'hommes

LES HONORAIRES

Les honoraires de **Me VENIN** sont déterminés en toute transparence avec ses clients, par la signature d'une convention, et ce dès l'ouverture du dossier, selon les modes de fixation suivants :



Honoraire au temps passé

La facturation s'effectue selon un décompte du temps passé pour accomplir la prestation déterminée, en fonction du taux horaire en vigueur du cabinet, soit 170 € HT en 2016. Selon la nature de la sollicitation, une estimation du nombre d'heures pourra être établie. Des provisions sont sollicitées au fur et à mesure de l'état d'avancement du dossier.



Honoraire forfaitaire

Le coût total de la prestation est déterminé dès l'ouverture du dossier et aucun dépassement n'est possible, pour les diligences prévues, sans l'accord du client. Une formule d'abonnement est proposée aux professionnels.



Honoraire de résultat

En complément de l'honoraire de base au temps passé ou forfaitaire, un honoraire de résultat peut être prévu, correspondant à un pourcentage des sommes obtenues ou économisées dans le cadre d'un litige, dont le montant est fixé préalablement d'un commun accord.

CONTACT

Cabinet principal

Maître Marine VENIN
3 bis Cours de Tournon
33000 BORDEAUX
Tél. : 05.56.30.16.60
Fax : 05.56.23.56.29

Cabinet secondaire

Maître Marine VENIN
61 route de Saint Médard
33160 SAINT AUBIN DE MEDOC
Tél. : 05.56.30.16.60
Fax : 05.56.23.56.29